



REGLEMENT DU 7ème RALLYE PROMENADE « SUR LES TRACES D'HERCULE »

Cette épreuve est ouverte à tout type de véhicule homologué sur route et se disputera de La Mothe St Héray à La Mothe Saint Héray le samedi 14 Octobre 2023.

VOITURES ADMISSIBLES :

Tous les véhicules devront être conformes à la législation routière (carte grise et assurance du véhicule vous seront demandées au départ).

Le nombre total d'engagés est limité à 50 voitures. L'enregistrement des engagements se fera dans l'ordre d'arrivée.

Pour des raisons d'organisation aucun engagement ne sera reçu après le 9 Octobre 2023.

EQUIPAGES ADMISSIBLES :

Tout équipage doit être composé d'un pilote détenteur d'un permis de conduire valide et d'un ou plusieurs co-équipiers

PENALISATION :

Afin de vérifier que les participants respectent bien l'itinéraire défini, des contrôles de passage seront prévus. Toute absence constatée à un contrôle de passage, entrainera une pénalité de 150 points :

PROGRAMME :

Vendredi 1^{er} septembre : ouverture des engagements

Lundi 9 octobre : clôture des engagements

Samedi 14 octobre : vérifications administratives avec remise des documents

A l'orangerie de 10H 30 à 12 H 30

13h30 départ du premier concurrent

1ère Section : La Mothe Saint Héray / Verrines Sous Celles 45 Km

Pause Gouter de 15 minutes à Verrines Sous Celles

2^{ème} Section : Verrines Sous Celles / La Mothe Saint Héray 45 Km

Arrivé vers 17H45 pour le premier concurrent

ABANDON / EN COURSE :

Si un équipage interrompt le rallye pour quelque cause que ce soit. Il a l'obligation de prévenir la direction de l'épreuve par tous les moyens dont il dispose.

CARTOGRAPHIE / NAVIGATION :

Deux niveaux de difficulté de navigation sont proposés :

- Niveau « Expert » : parcours énoncé sous forme de road book, de cartes 1/25000e à tracer et d'énigmes

- Niveau « Initié » : parcours énoncé sous forme road book, de cartes 1/25000e tracées et d'énigmes.

Les étapes de navigation sur cartes muettes se feront à l'aide de tracés fournis sur papier ou sur calque à reporter sur carte IGN 1/25 000eme fournie par l'organisateur.

PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE :

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité de l'organisateur. Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions, ou photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

CODE DE LA ROUTE : TRES IMPORTANT

*Tout au long de l'épreuve, nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite du strict respect du code de route **et tout particulièrement dans les traversées de villages.***

Une attention toute particulière sera apportée au respect absolu de la réglementation et tout particulièrement au respect de la vitesse maximum autorisée dans les traversées de zones habitées.

L'organisateur se réserve la possibilité de pénaliser les avances excessives par rapport au temps estimé, applicable sur la totalité du parcours.

ROUES ET PNEUMATIQUES :

Seuls les pneumatiques conformes à un usage routier sont admis

DROIT D'ENGAGEMENT :

Le montant des droits d'engagement est fixé à **45 euros** pour un équipage

Le règlement doit être obligatoirement joint à la demande d'engagement pour que celle-ci soit prise en compte.

Cela comprend : Les carnets de contrôles, deux plaques souvenirs, les documents du tracé secret, la carte routière

FORFAIT :

En cas de forfait, une somme de **10 euros** restera acquise à l'ASA AUGIAS Ecurie Angélique pour dédommagement des frais engagés.

Le jour de l'épreuve, pensez à avoir avec vous tous vos documents administratifs à jour, permis de conduire, carte grise, assurances, ...